

COMMUNE DE LA BUISSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Octobre 2019

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h00

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 2 Juillet 2019

Ordre du jour

DECISIONS DU MAIRE :

Chemin de la Plaine : Notification des marchés de travaux aux entreprises
Convention d'occupation Précaire

ADMINISTRATION GENERALE :

- Cession de terrain pour construction d'une nouvelle caserne sapeurs-pompiers

FINANCES :

- Clôture de la régie de recettes « restaurant scolaire et garderie périscolaire » et du compte DFT associé, mise en œuvre de la facture via la convention Payfip signée avec le Trésor Public
- Demande de subvention « plan école » tranche 1 - le chalet
- Décision modificative N°2 : Ajustement FPIC
- Fonds de concours CAPV

PATRIMOINE :

- Eaux pluviales de Champ Chabert : Convention de servitude et acquisition foncière Consorts Gilet
- Etude d'Aménagement du Centre bourg
- Voix douce tranche 3 : procédure de DUP

POLE CULTUREL ET VIE ASSOCIATIVE :

- Subvention exceptionnelle Amicale des boules de La Buisse
- Subvention exceptionnelle ACCA

INTERCOMMUNALITE :

- Présentation et adoption des rapports des services publics transférés

PERSONNEL COMMUNAL :

- Mise à jour du tableau des effectifs
- Création de postes de vacataires pour l'encadrement des temps d'activités périscolaires

QUESTIONS DIVERSES

DECISIONS DU MAIRE :

DA 2019-06 Convention d'occupation Précaire

Une convention d'occupation précaire est signée entre la commune et la société SPIE permettant l'utilisation à titre précaire des locaux de l'ancienne agence postale (Parcelle 0713 section B) et d'une emprise parcellaire de 150m² d'un terrain communal (Parcelle 212 section AB).

L'occupation est autorisée moyennant

- une location du local de 300.00 € TTC par mois
- une location de 150m² de parcelle communale de 50.00 € par mois TTC

DA 2019-07 Notification de MAPA Travaux de requalification du chemin de la Plaine

La commune de La Buisse a organisé une consultation dans le cadre des travaux de requalification du chemin de la Plaine, projet dont les financements et les modalités ont été adoptés en conseil municipal et dont les crédits sont prévus au Budget Primitif 2019.

Les plis ont été reçus par voie dématérialisée. La consultation s'est déroulée pendant une période de 4 semaines. La publication a été réalisée via le portail d'annonces légales des Affiches. L'ouverture des plis s'est déroulée le 26/08/2019. L'ensemble des propositions a été transmise au maître d'œuvre pour analyse. La commission d'appel d'offre communale a été convoquée le 26 Août 2019 afin de participer à l'analyse des offres en commission du 30 Août 2019 à 14h.

Le rapport d'analyse des offres est présenté le 30 Août 2019 à 14h00 par le Maître d'œuvre, pour les lots 1 et 2. Pour chacun des lots, la prise en compte des critères d'analyse technique, d'analyse du prix, d'analyse des délais, présentés par le maître d'œuvre, et définis dans le règlement de la consultation a permis le classement des offres par application d'une note à chacune des candidatures. Sur la base de ces analyses détaillées, les candidatures les mieux-disantes proposées par le Maître d'œuvre sont les suivantes :

LOT 1 Voirie : Entreprise COLAS au prix de 109.709,00 € HT 131.650,80 € TTC

LOT 2 Carrefour à feux : Entreprise BOUYGUES au prix de 31.578,60€ HT 37.894,32 € TTC

La commission, conformément aux propositions du maître d'œuvre a décidé d'attribuer les marchés

- pour le lot 1 à l'entreprise COLAS
- pour le lot 2 à l'entreprise BOUYGUES,

La commission a confié le soin à Monsieur le Maire de Notifier les marchés

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **D 2019-41 : Cession de terrain pour construction d'une nouvelle caserne sapeurs-pompiers**

Rapporteur : Christian Rey Gorrez

Les services du SDIS poursuivent les démarches administratives permettant la construction de la caserne en lieu et place du bâtiment et de la cour, actuellement utilisés par les services techniques municipaux. Un géomètre a été chargé de déterminer le bornage détachant la parcelle sur laquelle sera réalisé le projet. Il a été convenu que l'emprise nécessaire serait cédée par la commune au SDIS à l'euro. Il est rappelé au Conseil Municipal que l'ensemble de l'immobilier utilisé par le SDIS serait rétrocédé à la commune le jour où la caserne ne serait plus utilisée par le SDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

autorise la cession à l'euro de l'emprise des parcelles de terrain cadastrées E1895, E1897, E1906 et E1907, détachées des parcelles communales.

La nouvelle emprise parcellaire ainsi créée constituera l'assiette foncière de la construction de la caserne accueillant le corps de sapeurs-pompiers de La Buisse, conformément au document d'arpentage réalisé à cet effet.

➤ **D2019-42 Clôture de la régie de recettes**

La facturation de la cantine et des activités périscolaires est actuellement réalisée grâce à la mise en œuvre d'une régie de recettes et d'un compte financier permettant l'encaissement des paiements pour le compte de cette régie.

La mise en œuvre de ce dispositif est lourde et peut être améliorée grâce à de nouvelles dispositions proposées par la dgfp détaillée dans la convention Payfip. Monsieur le Maire a d'ores et déjà signé la convention Payfip et les services communaux préparent actuellement la mise en œuvre de cette simplification administrative.

En complément la dgfp se réorganise et certains commerçants pourront percevoir des recettes pour le compte du trésor public.

Les familles conserveront la possibilité de payer leurs produits de cantine garderie et activités périscolaires par les moyens dématérialisés habituels, mais également par le biais du prélèvement. La seule différence c'est que le service communal ne sera plus autorisé à encaisser des paiements par chèques ou espèces. Ces derniers se feront directement en trésorerie ou par paiement dématérialisé. Pour passer d'un dispositif à l'autre il est nécessaire de délibérer et de prévoir la clôture de la régie de recette et du compte DFT associé.

Le Conseil Municipal, soucieux d'améliorer les modalités de gestion des paiements des activités périscolaires et de cantine, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise la mise en œuvre du dispositif Payfip pour l'encaissement des produits de cantine garderie et périscolaire
- Décide la clôture de la régie de recettes « restaurant scolaire et garderie périscolaire » (code régie 20636)
- Décide la clôture du compte DFT correspondant

➤ **D2019-43 Demande de subvention plan école tranche 1 - le chalet**

Rapporteur Patrick CHOLAT

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée Départementale vient de lancer un nouveau plan de subvention des bâtiments scolaires intitulé « Plan Ecole ».

Plusieurs projets communaux sont éligibles à ce financement mais ne font pas tous l'objet du même niveau d'avancement :

- Travaux d'amélioration énergétique du bâtiment le Chalet de l'école maternelle
- Extension Equipement amélioration sonore du restaurant scolaire
- Extension de l'école Elémentaire.

Dans le cadre du « plan école » il est possible de présenter des dossiers sous la forme de tranche du projet global. Le projet d'amélioration énergétique du bâtiment « le Chalet » a déjà fait l'objet d'étude et semble prêt à être engagé au titre d'une tranche 1.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à mettre en œuvre le dispositif administratif permettant la réalisation des éléments de programmation de cette tranche 1 et de solliciter les financements correspondants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise le Maire à solliciter les cabinets de maîtrise d'œuvre et autres bureaux d'étude compétents permettant l'estimation des travaux de la tranche 1
- Autorise le Maire à solliciter les aides et subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère au titre du « Plan école », et auprès de tout autre organisme en capacité d'intervenir pour soutenir le financement du projet.

➤ **D2019-44 DM 2**

Rapporteur : Patrick CHOLAT

Le montant du FPIC prévu au BP2019 est de 8000 €. Le montant notifié par la CAPV est de 8788 €. Il est par conséquent nécessaire de prévoir la décision modificative suivante :

6068-011 -788 €
739223-014 +788 €

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6068 : Autres matières et fournitures	788,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	788,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	788,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	788,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	788,00 €	788,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte la présente décision modificative d'ajustement du FPIC

➤ **2019-45 Fonds de concours CAPV**

Rapporteur : Patrick Cholat

Il est rappelé au Conseil Municipal que l'enveloppe financière du fonds de concours petites communes attribué à La Buisse d'un montant de 79.472.00 € était réparti sur 3 projets. Ces 3 projets sont ralentis par des contraintes techniques ou administratives. L'objectif est de solliciter cette enveloppe de fonds de concours dès que possible. Les travaux que nous réalisons actuellement chemin de la Plaine sont également éligibles au fonds de concours. Le reste à charge communal est suffisant pour solliciter l'ensemble de ce financement. Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de flécher ce financement en totalité sur le programme de travaux de requalification du chemin de la Plaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de flécher la totalité du fonds de concours petites communes sur le programme de travaux de requalification du chemin de la Plaine dont le montant du reste à charge communal s'élève à 157.075,76 € HT / 188 490.91€TTC
- Autorise le Maire à déposer la demande auprès des services de la CAPV.

➤ **D 2019-46 Eaux pluviales de Champ Chabert : Convention de servitude et acquisition foncière consorts Gilet**

Rapporteur : Bernard Rodot

La Commission patrimoine a rencontré les propriétaires des parcelles concernées par le passage de la canalisation d'eaux pluviales chargée de recueillir les eaux pluviales de la route de Champ Chabert. Il a été proposé aux propriétaires, soit de signer une convention de servitude, soit de céder l'emprise concernée à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire

- à signer la convention de servitude sur l'emprise de la parcelle cadastrée section AH N°130 appartenant aux consorts Bruyat matérialisée sur le plan joint à la présente délibération, d'une longueur 87 mètres et d'une largeur de 6 mètres (3mètres de part et d'autre de la canalisation. Une indemnité sera versée aux propriétaires conformément aux dispositions du Code Rural.
- à procéder à l'acquisition de l'emprise de la parcelle cadastrée section A N°90 d'une superficie de 680m² et matérialisée sur le plan joint à la présente délibération et appartenant aux consorts Gillet, au prix de 1 € le m²

➤ **2019-47 Etude urbaine centre bourg**

Rapporteur : Dominique DESSEZ

Monsieur Dessez présente le contexte et les objectifs.

En complément des études d'usage demandées au bureau Kaleido scop sur l'implantation et la construction d'une nouvelle MJC, et afin d'intégrer ce projet dans une réflexion plus globale destinée à mieux penser l'organisation du centre du village à moyen et long terme, Kaleido scop a été sollicité à nouveau.

Pour réaliser les bons choix d'aménagement et déterminer quel développement économique social et environnemental nous souhaitons pour notre village, il est important d'établir un état des lieux et de

questionner les habitudes et les besoins des usagers. C'est pourquoi une proposition d'étude urbaine du centre bourg a été demandée à Kaleido' scop prévoyant notamment au sein de la fiche projet :

- Un temps d'immersion et d'observation
- Un temps de réflexion et de proposition de scénarios
- Un temps de rédaction de présentation et d'incrémentation de l'étude

Ce travail consiste en une pré-programmation, destinée à définir les orientations stratégiques et d'aménagement. Ce travail devra ensuite être complété, ajusté, précisé, par un bureau d'étude chargé de la phase programmation et de la maîtrise d'œuvre.

Le coût de l'étude urbaine confiée à Kaleido' scop s'élève à 11.550,00 € HT. Une première action de terrain est organisée le 18 Octobre à 17h30. Il s'agit d'une balade urbaine destinée à examiner, recenser, identifier les enjeux liés au fonctionnement du centre du village, ballade ouverte à tous et suivie d'une réunion de concertation.

Un atelier organisé par Kaleido' scop réservé aux élus et aux techniciens de la ville aura lieu le 24 octobre à 9h00 en mairie. La présentation de l'étude urbaine se fera au mois de Novembre.

Monsieur Pecchio demande quand le projet de MJC sera présenté au Conseil Municipal ?

Possibilité de communiquer aux élus intéressés le retour des ateliers organisés sous la maîtrise d'usage de Kaleido' scop. Des rendez-vous sont en cours avec les représentants de la MJC et des enseignants. Du retard a été pris. Le choix d'implantation sera peut-être réalisé d'ici la fin du mandat. Le travail d'analyse se poursuit. Possibilité de présenter un projet abouti au cours du 1^{er} trimestre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Confie le soin au Bureau d'étude Kaleido scop de réaliser l'étude urbaine tel qu'énoncé dans la fiche projet évoquée ci-dessus.
- Confirme la disponibilité des crédits budgétaires votés au BP 2019
- Autorise le Maire à solliciter les éventuels financements apportés par les partenaires institutionnels, Conseil Départemental, CAPV, CCI, Etat.

➤ **2019-48 Voix douce tranche 3 : procédure de DUP**

Rapporteur : Jacques Gerbaud

Rappel de l'historique par Jacques Gerbaud

Le contexte est le suivant : 15 riverains impactés. La délibération prise le 21/12/17, demande à chaque propriétaire de signer une promesse de cession sous seing privé. Seuls 6 propriétaires ont signé.

Le cabinet de géomètres experts Polygone est missionné.

Juin 2018, envoi à chaque propriétaire du procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques (PV3P propriété, public, privé).

Janvier 2019, envoi des arrêtés d'alignement établis par la direction des mobilités du Conseil Départemental.

Constat : à ce jour 3 propriétaires ont retournés les documents signés. Obstruction systématique de certains propriétaires. Bref le projet n'avance pas. Un riverain a ouvert un recours contentieux à l'encontre de l'arrêté d'alignement du CD 38.

L'instruction des demandes d'alignement formulées auprès des propriétaires riverains du projet Voix douce

D'autres riverains contestent le bien fondé du projet, d'autres encore renvoient leur autorisation à d'autres considérations, extérieures au sujet traité. Le constat reste évident : pas d'avancement sur ce dossier par les modalités amiables.

Faut-il poursuivre sur le même projet ? Changer le cheminement ? La commission s'était positionnée contre ce choix. Abandon du projet ? sachant que c'était un objectif de campagne.

Rappel du Maire que Jacques Gerbaud a suivi ces projets depuis le début du mandat. Il n'imaginait pas de telles résistances. Les premières tranches se sont déroulées très simplement à l'amiable. Le bureau municipal s'est prononcé à l'unanimité dans le sens de la poursuite du projet. La procédure de DUP n'empêche pas les négociations. Ce projet a du sens et correspond à l'ADN de notre mandat d'élus.

Le préjudice aux riverains ne semble pas conséquent. La procédure peut être interrompue à n'importe quel moment. Si l'équipe suivante le souhaite elle pourra arrêter la procédure et le projet.

Il faudra informer les partenaires financiers que le projet est repoussé ainsi que les maître d'œuvre.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal de changer de dispositif et de recourir au dispositif de la déclaration d'Utilité Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant les multiples échecs relatifs à la mise en œuvre de la concertation amiable, à la majorité :

- Autorise le Maire à prendre toutes dispositions permettant la mise en œuvre de la Déclaration d'Utilité Publique destinée à fixer les alignements et procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la bonne réalisation de l'opération voix douce tranche 3.

Vote: 1 abstention

POLE CULTUREL ET VIE ASSOCIATIVE

➤ 2019-49 : Demande de subvention exceptionnelle de 328 €

Rapporteur – Serge Papillon

Phase Régionale des championnats à Digoin en Saone et Loire – Aide aux frais de déplacement – Avis favorable du BM du 10 Juillet 2019 pour une aide exceptionnelle afin d'encourager l'association pour ces résultats Régionaux, s'élevant à 328 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité la subvention exceptionnelle de 328€ à destination de l'association Amicale des boules de la Buisse

➤ 2019-50 : demande de subvention exceptionnelle d'investissement de 1000.00 €

Rapporteur – Serge Papillon

Examen des comptes de l'association par Jacques Perret

Aide à la construction d'un local. Coût de l'investissement 8100.00 €.

Demande de soutien : 1000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à la majorité, la subvention exceptionnelle de 1 000€ à destination de l'ACCA.

Vote : 2 abstentions

PERSONNEL COMMUNAL :

Rapporteur : Patrick Cholat

➤ D 2019-51 Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2019-39 du 3 juillet 2019 procédant à la mise à jour du tableau des effectifs. L'organisation de la rentrée scolaire, le recrutement et le départ aux services techniques, les avancements, ont de nouveau généré des modifications au sein de l'organigramme de la collectivité dont notamment :

- Création poste d'adjoint technique à TC au service technique,
- Suppression du Poste d'adjoint technique à TC au service technique
- Création de deux postes d'adjoint technique TNC service scolaire

Il rappelle que la nouvelle réorganisation des services scolaires et périscolaires prévoit de transformer des postes non permanents en postes permanents, financés par le complément CAF des déclarations de garderie matin et midi réalisées cette année.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le tableau des effectifs mis à jour en conséquence et joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du tableau des effectifs mis à jour et joint à la présente délibération, précisant les créations et suppressions de postes nécessaires à la bonne organisation des services

Autorise la création de deux postes d'adjoint technique à temps non complet au service périscolaire, transférés des emplois non permanents en emplois permanents.

Confie le soin à Monsieur le Maire de déclarer les vacances d'emploi correspondantes.

➤ D 2019-52 Création de postes de vacataires pour l'encadrement des temps d'activités périscolaires

L'encadrement de certaines activités périscolaire nécessite de faire appel à des d'intervenants extérieurs, recrutés sous la forme du contrat vacataire. Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à souscrire à ce type de contrats.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter des intervenants extérieurs pour assurer l'encadrement des activités périscolaires.

➤ Présentation et adoption des rapports des services publics transférés

Présentation des rapports d'activité 2018 :

- Eau et assainissement présenté par Cilly Briot

Il est donné lecture des éléments du rapport. Pas de question.

- Rapport déchets présenté par Patrick Cholat

Il est donné lecture des éléments du rapport.

Questions diverses :

Projet d'aménagement de la lagune au titre des compensations des pertes de plans d'eau lors de la réalisation des travaux de l'autoroute (présenté par Jacques Perret). Suite aux discussions entre le maître d'ouvrage (CAPV), son maître d'œuvre (SINBIO), l'association Le Pic-Vert et la commune, il est proposé un

compromis d'aménagement destiné à conserver une partie du site en plan d'eau dans l'objectif de préserver le cheminement « promenade » comme l'indique le scénario présenté. Réalisation 2020. Coût 220.000,00 € à la charge du Pays Voironnais. Pas d'objection.

Commission CIAS (Agnès De Galbert) : Inquiétudes pour l'avenir de l'ADPAH ((Service d'aide à domicile des personnes âgées et handicapées). Les mesures mises en place ne donnent pas les résultats escomptés. Problème de recrutement de personnel. Les personnels quittent la structure pour intervenir dans le cadre des CESU.

Commission culture(Catherine Marchal) : Changement des tarifs dans les médiathèques 16€ en 2020. Etude sur prise de compétence du Pays Voironnais pour soutenir les clubs sportifs de haut niveau. Réflexion de la commission sur la nécessité de subventionner le sport en général. Discussion pour l'établissement de critères. Proposé au vote au Conseil Communautaire. Faire une proposition pour que le Pays Voironnais prenne une compétence partielle au niveau du sport. La demande d'origine est celle du PVBBC pour développer le partenariat et monter en catégorie. Projet sur 3 ans. Proposition de délibération mi-décembre.

Commission mobilité (Serge Papillon): Rentrée bien passée. Peu d'incidents dans les bus et dans les organisations. Plan véloDeux grands axes à développer. Pour se rendre à Centr'Alp et Voreppe depuis Voiron. Par Moirans et par La Buisse

Commission Economique (Jacques Perret): Dernières réunions centrées sur les aménagements autour du lac. Détermination d'aides à l'agriculture. La légumerie sera construite sur Vourey et non plus sur Centr'Alp. Agrandie : légumes frais + conserverie. Le bâtiment aurait ces 2 fonctions.

CISPD (Patrick Cholat) : 6 communes du Territoire y participent (Voiron, Voreppe, Moirans, Coublevie, Saint Jean de Moirans et La Buisse). 1 AG par an. Déplacement du Préfet pour la première fois ainsi que le Procureur adjoint, la directrice départementale de la police nationale et le commandant départemental de la gendarmerie. Les communes urbaines basent leur stratégie de prévention sur la vidéosurveillance un centre de surveillance installé à Voiron. Prévention à La Buisse organisée sur l'humain avec les actions de prévention, culturelles, avec la MJC. Evocation de la mise en œuvre de la charte voisins bienveillants. Nous sommes les seuls sur le territoire du CISPD à avoir mis ce dispositif en place, en partenariat avec L'État et la Gendarmerie. Évolution de la délinquance : chiffres globalement à la baisse.

Nouveau commandant de brigade de Voreppe, le Major Lacan. Il a le souhait d'intensifier nos relations. La gendarmerie a nommé un référent pour La Buisse, ce qui permet une meilleure réactivité à nos sollicitations. Invitation de l'association Dopage

Info : Festival livre a vous. Apéro lecture le mardi 8 octobre à La Buisse.

Ciné passion, en salle socio le 11/10